

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES SUD-
OUEST

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2015

Convocation du :
26 juin 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 2 juillet à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 26 juin, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Etaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;
Monsieur Ludovic LECOIN, 1^{er} adjoint au Maire ;
Mesdames Béatrice GUÉDOU et Françoise TRICHEUX, 2^{ème} et 3^{ème} adjointe au Maire ;

Nombre de conseillers
présents : 12

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Marie-Françoise BOUCHER, Corinne CAYUELA, Françoise GUILLO, Messieurs François BERTE, Benoît FLEURY, Stéphane BOURGEOIS, Olivier FAUCHEUX, conseillers municipaux.

Nombre de conseillers
votants : 14

Absents excusés :

Madame Laury ROGUET, ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE ;

Madame Corinne ROUAÛLT DE COLIGNY, ayant donné pouvoir à Madame Béatrice GUÉDOU.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Ange ABADIA.

Avant de commencer la séance, Monsieur VAN DER STICHELE demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, et le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. TRAVAUX DE VOIRIE

A. Rue de l'église

Monsieur LECOIN informe l'assemblée d'une réunion la semaine passée avec les entreprises concernées par les travaux communaux prévus rue de l'église. De même, un point a été fait entre les entreprises et Monsieur CAVART dans le cadre de son aménagement personnel.

Le début des travaux est prévu la semaine à venir. La rue de l'église sera totalement barrée pendant minimum 3 jours et une déviation sera mise en place par la rue des Vergeolins.
Les travaux de voirie de la commune, à savoir diminution de chaussée, élargissement de trottoirs et installation d'un plateau surélevé, sont prévus durant les vacances scolaires de la Toussaint afin de minimiser la gêne puisque la rue sera également totalement barrée.

B. Rue des Prés-Hauts

Suite à une réunion avec *Véolia*, la société *Maisière* et Chartres Métropole, il a été décidé que les travaux débuteront début août avec Véolia pour la partie eau, et se poursuivront avec la société *Maisière* fin août pour les travaux de voirie.

Une réunion d'information avec les riverains est prévue le 09 juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- précise qu'en cas de travaux de viabilisation de terrains réalisés dans une période de 5 ans à compter des travaux de voirie effectués par la commune, la réfection de la chaussée et des trottoirs sera à charge financière des propriétaires, sauf cas particuliers décidés par la municipalité.

C. Rue du polissoir

Monsieur LECOIN rappelle que le devis initial comprenait deux parties :

- les bordures de trottoirs sur la partie haute de la rue en direction de Corancez
- la mise en calcaire des trottoirs à proximité de l'arrêt de bus (direction Pierre-Pesant).

Monsieur LECOIN indique que seule la 1^{ère} partie est maintenue pour un montant de 14 089 € HT, soit 16 906,820 € TTC, n'obligeant ainsi pas la commune à procéder à un marché de travaux.

2. PROJETS D'AMÉNAGEMENT COMMUNAUX

A. Plaine sportive

Monsieur LECOIN indique qu'une réunion avec le cabinet Vecchio est prévue la semaine à venir afin de retravailler sur le projet du bâtiment de la plaine sportive. Monsieur LECOIN précise que la commission travaux a réalisé des tracés et que la superficie prévisionnelle de l'équipement engendrerait la suppression d'une grande partie du parking.

B. Réflexion sur les aménagements de la salle des fêtes et des abords de la mairie

Une réunion est fixée pour la semaine à venir afin de travailler les projets d'aménagements de la salle des fêtes et des abords de la mairie à partir des plans fournis.

C. Projets de voirie

Il est indiqué que la dernière clôture rue des carrières a été réalisée et que la commune peut dorénavant établir un chiffrage concernant les travaux de réfection des trottoirs.

3. URBANISME – POINT IMMOBILIER

Monsieur VAN DER STICHELE fait le point sur les mouvements immobiliers ayant lieu ces derniers mois sur la commune, notamment sur les ventes et les noms des nouveaux arrivants.

4. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS CHARTRES MÉTROPOLE AU SEIPC

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du transfert des compétences réseaux à Chartres Métropole, le conseil communautaire a procédé, lors de sa séance du 29 juin, à la désignation des représentants de Chartres métropole au SEIPC. Les principes de représentation au sein du SEIPC tels qu'arrêtés initialement (envoyer les titulaires de Chartres métropole comme titulaires au syndicat et solliciter les communes pour les postes de suppléants) ont été en effet modifiés notamment en raison du constat selon lequel la ville de Chartres, qui n'appartient pas au périmètre du syndicat, se trouvait surreprésentée et ne bénéficiait pas de suffisamment d'élus au sein de son conseil municipal pour répondre aux besoins (23 titulaires et autant de suppléants). Il a donc été proposé de se rapprocher des statuts fondateurs du SEIPC et de raisonner par strate de conseils municipaux.

Cette désignation n'ayant nul besoin de délibération municipale, Monsieur VAN DER STICHELE annonce que les noms des conseillers municipaux communiqués à la communauté d'agglomération sont les mêmes que ceux initialement prévus, à savoir :

- ✓ délégués titulaires : Les deux élus communautaires dans l'ordre du tableau, soit Monsieur VAN DER STICHELE et Monsieur LECOIN ;
- ✓ délégués suppléants : les conseillers, par ordre alphabétique, initialement prévus, soit Monsieur François BERTE et Monsieur Olivier FAUCHEUX.

5. LOCATION SALLE DES FÊTES COMMUNALE

Monsieur VAN DER STICHELE annonce qu'une mise au point relative à la location de la salle des fêtes est en cours. Le règlement et les contrats ont été revus, un affichage sur les consignes de fonctionnement et de sécurité est prévu, et la mise en place d'un registre est à développer pour signaler tous dysfonctionnements. Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'une attention toute particulière sera portée sur le tri sélectif, ce dernier n'étant pas toujours respecté.

Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'un contrat de location de vaisselle a été mis en place et qu'il y a lieu de délibérer sur le montant de la caution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- détermine une caution de location de vaisselle à 50 €.

6. DISTRIBUTEURS DE COMPOSTEURS

Monsieur VAN DER STICHELE annonce à l'assemblée que, suite à un questionnaire sur la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets de Chartres Métropole, la commune s'est montrée favorable pour accueillir cette année une distribution de composteurs individuels.

Afin d'organiser celle-ci, il a été proposé de retenir la date du jeudi 19 novembre 2015 à 19h pour l'organisation d'une réunion publique ouverte à tous les habitants de l'agglomération (donc sans inscription préalable) pour informer sur la pratique du compostage et vendre en fin de réunion les différents modèles de composteurs.

Concernant les moyens de communication, un prospectus d'information (à diffuser en boîte à lettres) et des affiches seront fournis par Chartres Métropole en amont de la réunion.

7. FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée que la Commission Animation et Vie culturelle s'est réunie dernièrement pour l'organisation du traditionnel banquet du 13 juillet.

Les festivités sont reconduites ainsi : repas « soirée couscous » préparé par le traiteur *Thurin*, retraite aux flambeaux et bal populaire.

Des prospectus ont été distribués dans les boîtes à lettres de la commune invitant l'ensemble des vernois à se joindre à l'évènement.

Monsieur VAN DER STICHELE informe le conseil municipal qu'il y a lieu de créer une régie provisoire de recettes auprès de la Mairie de Ver-lès-Chartres – 13, rue de la barrière à VER LES CHARTRES pour le lundi 13 juillet 2015. La régie encaissera :

- ✓ les chèques remis en contrepartie des repas retenus pour la soirée du 13 juillet 2015 ;
- ✓ les espèces ou chèques remis en contrepartie de l'achat de boissons au cours de cette soirée.

Le montant maximum d'encaisse autorisée est fixé à **3.000 €**. A cet effet, Madame TONNELIER est nommée « régisseur » ; elle ne sera pas assujettie à cautionnement et ne percevra pas d'indemnités de responsabilité.

8. REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée que Monsieur LECOIN s'est acquitté personnellement d'avance de frais postaux au bénéfice de la commune. Une facture a donc été établie à des fins de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le remboursement de la facture présentée s'élevant à 4.72 euros ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE afin qu'un virement de 4.72 € soit effectué sur le compte personnel de Monsieur LECOIN.

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée que Madame TONNELIER s'est acquittée personnellement d'avance de frais postaux (5.77 euros) et de fournitures pour le secrétariat de mairie (9.95 euros). Des factures ont donc été établies à des fins de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le remboursement des deux factures présentées s'élevant à un montant global de 15.72 euros ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE afin qu'un virement de 15.72 € soit effectué sur le compte personnel de Madame TONNELIER.

9. QUESTIONS DIVERSES

Personnel

Monsieur VAN DER STICHELE informe les membres du conseil que de nouvelles modalités d'évaluation du personnel sont mises en place cette année. En effet, dans le cadre de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, l'entretien professionnel, à

compter du 1^{er} janvier 2015, est devenu obligatoire pour tous les employés publics en lieu et place de la notation qui est supprimée. Monsieur VAN DER STICHELE précise que la procédure de mise en vigueur de ce nouveau dispositif est en cours avec l'élaboration d'un nouvel organigramme, de fiches de poste actualisées et la saisine du comité technique pour l'instauration des critères d'évaluation. Le conseil municipal prend acte.

Station hertzienne

Suite aux derniers propos de Monsieur FAUCHEUX, Monsieur VAN DER STICHELE le sollicite afin de présenter prochainement à l'assemblée un devis écrit pour le démantèlement de la station hertzienne.

Filibus

Monsieur VAN DER STICHELE annonce que l'offre régulière de la ligne 157 du Filibus, actuellement en déficit, va être supprimée par Chartres Métropole à compter de septembre 2015. Les services de la semaine seront supprimés et les services actuels du samedi seront remplacés par des services à la demande suite à réservation. En effet, des comptages réalisés en 2014 ont permis d'identifier des services pratiquement inutilisés (moins d'un voyageur par course en moyenne).

Contentieux juridique relatif à l'utilisation du droit de préemption

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que la commune a utilisé son droit de préemption pour l'acquisition d'un terrain destiné à la construction d'un hangar communal. Dans une première requête, le Tribunal Administratif d'Orléans a annulé l'arrêté municipal et la délibération du conseil autorisant la préemption du terrain qui devait être acquis par un administré. La commune a été condamnée à verser à ce dernier une somme de 1 000 €. Après appel de ce jugement par la commune, la Cour d'Appel de Nantes vient d'annuler l'utilisation du droit de préemption et de condamner la commune à verser 2 000 €.

Enfin, avant de terminer la séance, Monsieur VAN DER STICHELE fait un rapide tour de table pour savoir s'il y a d'autres commentaires à apporter.

Madame BOUCHER rappelle que le comité du SIVOM du Bois Gueslin s'est réuni mercredi soir.

Monsieur VAN DER STICHELE annonce le départ de la secrétaire du syndicat et précise qu'à compter de septembre ce sera la secrétaire de Mignières qui effectuera des heures pour le compte du SIVOM.

Monsieur VAN DER STICHELE indique qu'il a été également question de la convention d'utilisation du terrain de tennis couvert. Il a été déclaré que le SIVOM souhaitait un interlocuteur unique (simplicité de gestion, utilisation...), à savoir le Dammarie – Ver-lès-Chartres tennis club qui peut, s'il le souhaite, gérer un partage d'utilisation de la structure avec des partenaires extérieurs (ex : demandes pour badminton et zumba).

Monsieur FAUCHEUX déplore que la gestion d'un bien public soit l'exclusivité d'une association.

Madame GUÉDOU précise qu'il est nécessaire de laisser du temps au club de s'installer avant de prévoir d'autres utilisations.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que les terrains de tennis découverts faisaient déjà l'objet d'une convention avec le club de Dammarie pour leurs utilisations exclusives.

Monsieur FAUCHEUX maintient qu'il est nécessaire de créer de l'animation communale.

Monsieur BOURGEOIS lui répond que rien n'empêche les associations locales d'organiser une manifestation de tennis ponctuelle.

Monsieur LECOIN indique qu'il a été proposé une mise à disposition des terrains de tennis aux écoles du regroupement pédagogique dans le cadre des temps d'activités périscolaires du vendredi après-midi.

Madame ABADIA précise que cette mise à disposition est conditionnée à la présence d'un moniteur du club rémunéré minimum 15 € de l'heure, ce qui ne peut convenir au budget du syndicat scolaire.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que le terrain de tennis couvert n'est pas communal, qu'il appartient au SIVOM du Bois Gueslin, et que le conseil ne peut se prévaloir de décider de l'ensemble des conditions de fonctionnement de l'équipement.

Monsieur FAUCHEUX espère que le projet communal de construction d'un bâtiment ne sera pas à l'exclusivité du club de tennis.

Monsieur VAN DER STICHELE affirme que cette structure sera bien ouverte aux associations communales.

D'autre part, Monsieur VAN DER STICHELE indique qu'il restera attentif à la gestion, notamment aux plannings horaires, des terrains de tennis, mais qu'il est nécessaire de laisser le temps au club pour s'installer et voir par la suite si des disponibilités sont possibles pour d'autres activités adaptées.

Conformément aux indications du Président du SIVOM, Monsieur VAN DER STICHELE invite Monsieur FAUCHEUX à effectuer une demande écrite au club de tennis et au SIVOM pour l'utilisation de la salle couverte dans le cadre d'une mise en place d'une section badminton.

D'autre part, Monsieur BOURGEOIS indique à l'assemblée que lors de la réunion du SIVOM, il a été demandé l'installation d'une protection de sécurité devant le bâtiment du tennis, en limite de parcelle.

Monsieur LECOIN annonce au conseil un retard de paiement de Chartres Métropole auprès des agriculteurs conventionnés pour l'épandage des boues de la station d'épuration. Il précise que le nécessaire a été fait par la commune auprès de la communauté d'agglomération afin d'y remédier. En effet, il ne faudrait pas que cela remette en cause l'accord conclu.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.